

LA GAULE RIBEMONTOISE

L'ouverture de la rivière «ANCRE» sur le parcours AAPPMA est fixée
au **SAMEDI 23 MARS** à l'heure légale, avec **6 prises maximum** sur l'ensemble
du parcours dont 3 sur le parcours AMONT avant le pont SNCF
dit de la GOUTTE et 3 sur celui AVAL à partir du même PONT
jusqu'au pont de la gare SNCF

Pêche aux heures légales,

uniquement les **Samedis, Dimanches et Jours Fériés**

Taille des Truites : **FARIOS 30 CMS et ARC EN CIEL 25 CMS**

Pour le bureau, Le Président.

